

Municipalité de LYSTER											
Feuillet no : 8											
GRILLE DES SPÉCIFICATIONS PAR ZONE											
Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage											
ZONE : R-8 (Résidentielle)											
USAGES AUTORISÉS : H1 (habitation unifamiliale)											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ											
USAGE SPÉCIFIQUEMENT NON-AUTORISÉ											
USAGES ADDITIONNELS (chap.14)											
STRUCTURES DU BÂTIMENT	•										
	Isolé		Jumelé			Contiguë					
•											
BÂTIMENT PRINCIPAL	Résidentiel		Commercial		Industriel		Agricole		Institutionnel		
	Min.	Max.	Min.	max	min	Max	Min.	Max.	Min.	Max.	
Hauteur (m) (article 5.1.4)	•										
Nombre d'étages	1		2								
Largeur (façade) (m) (article 5.1.4)	•										
Superficie minimale (m ²) (article 5.1.4)	•										
Nb de logement/bâtiment	1		1								
MARGES (M)	Résidentiel		Commercial		Industriel		Agricole		Institutionnel		
Avant	7.5										
Latérales	2										
Latérales totales	6										
Arrière	7.5										
BÂTIMENT ACCESSOIRE (1)	Résidentiel		Commercial		Industriel		Agricole		Institutionnel		
Nombre maximal	3										
Hauteur maximale	(2)										
Superficie maximale totale des bâtiments	125 m ²										
Marge avant	7.5										
Marge latérale	2										
Marge arrière	2										
ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR	AUTORISÉ					NON AUTORISÉ					
	•										
ÉTALAGE	•										
RACCORDEMENT AU RÉSEAU	Aqueduc et égout		Aqueduc			Égout		Sans service			
	•										
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES											
Logement intergénérationnel	•										
Règlement PIIA											
Règlement usages conditionnels											
DISPOSITIONS SPÉCIALES											
(1) NOTE : Toujours consulter les articles 5.4 à 5.4.4 pour conditions spécifiques aux bâtiments accessoires											
(2) Voir article 5.4.3 Tableau 5											